

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)

District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, BAPTISTE, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LINDA, MARC
-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH
WILLIAM

Lignes directes DYF

Compétitions

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

Discipline

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

Service civique

Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-23

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

Dossiers FAFA

Baptiste DECRUZ : 01-80-92-80-36

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Règlements & Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1794



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 19 mars 2024

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-4
COMMISSION DES COMPETITIONS	5-7
COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS	7-8
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	9-10
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	10-11
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	11-12
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	13

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



La campagne ANS – PSF 2024

Le mardi 12 mars de 18h à 19h, la F.F.F. met en place un webinar sur la présentation de la campagne « Projets Sportifs Fédéraux » 2024 de l'Agence Nationale du Sport dont la gestion du dispositif est déléguée à la Fédération. Pour bénéficier d'une aide financière, les clubs peuvent déposer un dossier dont les actions doivent s'inscrire dans les thématiques suivantes : Développement de la pratique, Promotion du sport santé, Développement de l'éthique et de la citoyenneté

Lien d'inscription : <https://qlic.it/1373982>



Yvelines
Le Département

AGENDA 2023 / 2024 : MARS / AVRIL

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
1er	2	3	4	5	6	7

19/03

CFI U14-U19 au District

21/03

Réunion clubs - Présentation Finale Départemental Festival U13

22/03

CFI U10-U13 au District

26/03

CFI U6-U9 au District

29/03

CFI SENIORS au District

02/04

CFI U6-U9 au District

Ouverture de l'aide vers les associations de sport fédéral et de sport scolaire

Le portail des subventions permettant à une association de sport fédéral ou de sport scolaire de solliciter un soutien financier en fonctionnement auprès du Département des Yvelines sera ouvert **du 18 mars au 22 avril 2024**.

Une modification du dispositif a été apportée à l'issue de l'Assemblée départementale du 1 mars 2024. Dans le contexte budgétaire que vous connaissez, le Département renforce l'orientation de sa politique sportive engagée depuis 2023 vers un soutien ciblé sur des projets qui relèvent des compétences du Département : handicap, aide sociale à l'enfance, insertion, autonomie, collégiens, etc. **Aussi, la « valeur-point » permettant de déterminer l'aide aux associations de sport fédéral et de sport scolaire est divisée par deux en 2024 et ce dispositif sera supprimé en 2025. Ces modifications ne concernent pas les associations de sport scolaire des collèges.** Vous trouverez le règlement en [cliquant ici](#).

En complément de cette aide directe, le Département des Yvelines a mis en place depuis 2020 le Pass+, portefeuille électronique de 80 à 100 € destinés aux collégiens et jeunes yvelinois de moins de 18 ans pour financer leurs activités extra-scolaires. Ainsi, les frais d'adhésion et/ou de participation à des stages sportifs peuvent être pris en charge par ce dispositif financé par le Département. Les associations non-affiliées sont invitées à le faire via la plateforme www.passplus.fr. La Région Ile-de-France a aussi un dispositif de soutien pour les 15/25, dénommé « Labaz », [cliquez ici](#).

Pour déposer une demande de subvention, l'association affiliée à votre comité trouvera toutes les données utiles et le formulaire à compléter sur le « portail des subventions », à **partir du 18 mars 2024** : <https://partenaires.yvelines.fr/Extranet>

Le processus d'instruction des demandes est identique à celui de l'an passé. Nous attirons votre attention sur la nécessité de transmettre toutes les informations nécessaires et notamment, les comptes financiers, pièce obligatoire qui, selon le cas devra être certifiée conforme (tamponnée et signée) par un commissaire aux comptes ou approuvée en assemblée générale et signée par le président(e). [Seuls les dossiers complets au moment de la clôture du portail des subventions seront présentés au vote des élus en septembre 2024.](#)



FORMATIONS

Comment se sentir à sa place en tant que dirigeant.e bénévole d'une association ?

Vous ressentez que votre équipe ne comprend pas toujours votre place en tant que bénévole dirigeant ? Vous estimez être en posture hiérarchique mais ne vous sentez pas toujours à l'aise avec cette fonction ou vous vous questionnez sur le rapport à l'autorité de vos salariés et bénévoles ? Les changements réguliers dans les organes de gouvernance sont parfois difficile à gérer ? L'environnement est de plus en plus complexe et vous ressentez un poids sur vos épaules pour faire évoluer la structure au mieux ?
Dans l'esprit de l'intelligence collective et de la participation, Karine Subrenat de KSFORCOM vous proposera un espace d'accompagnement à partir de vos expériences.

Jeudi 4 avril 9h30-17h30

Communauté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines - 1 rue des Charmes - salle charme 2 - 78190 – Trappes
Inscription obligatoire : <https://docs.google.com/forms/d/1xiiPF-7vppEtDTRuvZQ304TeY0ppqetJkINqGcHB2Xg/prefill>

Réseaux Sociaux : Associations, Passez à l'action !

Vous souhaitez développer la visibilité et la notoriété de votre association pour attirer des adhérents, des bénévoles, des donateurs ?
Participez à la formation dédiée aux Réseaux Sociaux organisée par Profession Sport et Vie Associative 78.
Coach et Formatrice, Siham NAIT-HADDAD animera cette journée rythmée entre théorie et mises en pratiques pour vous permettre de monter en compétences et booster votre communication digitale.

Mardi 23 avril 9h30-17h30

Communauté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines 4 rue des Charmes - salle com 1 - 78190 – Trappes
Inscription obligatoire : <https://docs.google.com/forms/d/1b1fohNRVIGcCDsNmUxNntoh0tO1uaiZBOWrJHFy2flw/prefill>



**La Finale Départementale
du Festival Foot U13 Pitch
se déroulera le samedi 6 avril 2024
sur les installations
du Stade Georges Lefèvre
à ST GERMAIN EN LAYE, et nous remercions le club et
la municipalité pour leur accueil.**

Tous les clubs qualifiés sont conviés à la réunion d'organisation qui se tiendra le :

Jeudi 21 mars à 19h00 au siège du District

Présence obligatoire

FESTIVAL FOOT U13G

Voici la liste des 16 clubs U13G qualifiés
pour la Finale Départementale du 6 avril prochain

1. BOUAFLE FLINS ES
2. ELANCOURT OSC
3. GUYANCOURT ES
4. MAISONS LAFFITTE FC
5. MANTOIS 78 FC
6. MONTESSON US
7. MUREAUX OFC
8. PARIS SAINT GERMAIN FC
9. PLAISIROIS FO
10. POISSY FC
11. SARTROUVILLE ES
12. ST GERMAIN FC
13. TRAPPES ES
14. VERNEUIL ENTENTE
15. VERSAILLES 78 FC
16. VILLENES ORGEVAL FC

[Résultats Tour 4 U13G](#)

FESTIVAL FOOT U13F

Voici la liste des 8 clubs U13F qualifiés
pour la Finale Départementale du 6 avril prochain

1. MANTOIS 78 FC
2. POISSY FC
3. PARIS SAINT GERMAIN FC
4. RAMBOUILLET YVELINES FC
5. TRAPPES ES
6. VERNEUIL US
7. VERSAILLES 78 FC
8. VOISINS FC

**FINALES DE COUPES
DES YVELINES & DU COMITE**

(Annexe 2 du Règlement Sportif du District des Yvelines)

*Les clubs ci-dessous sont priés de rapporter au
District,
les Trophées reçus la saison passée, au plus tard
LUNDI 15 AVRIL 2024*

*Finales Féminines à 8
Samedi 1er juin 2024*

*Coupe Yvelines Seniors F à 8
ANDRESY FC*

*Coupe Yvelines U18 F à 8
VOISINS FC*

*Coupe Yvelines U15 F à 8
FCFF*

*Finales à 11
Dimanche 9 juin 2024*

*Coupe Yvelines Seniors
AUBERGENVILLE FC*

*Coupe Comité Seniors
MARLY LE ROI US*

*Coupe Yvelines Vétérans
GUERVILLE ARNOUVILLE AS*

*Coupe Comité Vétérans
GUERVILLE ARNOUVILLE AS*

*Coupe Yvelines CDM
VILLIERS LE MAHIEU AS*

*Coupe Yvelines U18
RAMBOUILLET FC*

*Coupe Yvelines U16
PLAISIROIS FO*

*Finale Critérium du Lundi Soir
Lundi 10 juin 2024*

*Coupe Yvelines
OVILOISE AS 2*

*Finales Futsal
Dimanche 19 mai 2024*

*Coupe Yvelines Futsal U12
POISSY AS*

*Coupe Yvelines Futsal U13
POISSY AS*

*Coupe Yvelines Futsal U13 F
PARIS ST GERMAIN FC*

*Coupe Yvelines Futsal U15 F
ROSNY S/SEINE CSM*

*Coupe Yvelines Futsal U16
MONTIGNY LE BX AS*

*Coupe Yvelines Futsal U18 F
POISSY AS*

*Coupe Yvelines Futsal Seniors
CHATOU FUTSAL CLUB*

*Pour rappel, le non-retour desdits trophées
entraîne une amende pour le club
d'un montant de 300 €
(Annexe 2 du Règlement Sportif
du District des Yvelines)*

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 19/03/24

Présents : MME RUPERT, MM. R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD), L. JOUBERT (Vice Président), J.P LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président)

Excusés : P. DUPIN, PILLEMONT (CDA)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

FORFAITS / EQUIPES OBLIGATOIRES

ARTICLE 11 ALINEA 1 & 2.a DU R.S. DU DYF

523263 VERNEUIL S/SEINE US

La Commission a pris connaissance du forfait de votre équipe Senior 2 qui évoluait en 5B et du fait que votre équipe Senior 1 évolue en 3A.

La Commission constate qu'il vous manque 1 équipe Senior pour répondre à vos obligations.

Pour le compte de la saison 2023/2024
1ère année d'infraction

Par conséquent votre équipe 1 :
Retrait de 4 points au classement de l'équipe Senior D3-A et interdiction d'accèsion de ladite équipe Senior.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE B DU 04/03/2024

27330179 CARRIERES S/SEINE US 1 / ARGENTEUIL RC 2

ERRATUM

APRÈS 2 RAPPELS

**MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ – 1pt, 0 but
& AMENDE AUX 2 CLUBS**

MATCH REPROGRAMMÉ CAR TERRAIN IMPRATICABLE

SENIORS

D5-B DU 11/02/2024

27164060 V.F.C. 1 / ANDRESY FC 2

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

SENIORS

D5-D ESSARTS LE ROI AGS 2

VETERANS

D5-D COIFNIERES FC 32

U18

D2-B VELIZY ASC 21

U16

D2-A ANDRESY FC 21

FORFAITS NON AVISES

3EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D5-D DU 17/03/2024

25897311 COIGNIERES FC 32

U18

D2-B DU 17/03/2024

25892458 VELIZY ASC 21

U16

D2-A DU 17/03/2024

25893079 ANDRESY FC 21

FORFAITS NON AVISES

1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D5-D DU 17/03/2024

27165450 HOUDANAISE REGION FC 3

U16

D4-A DU 17/03/2024

27236765VERNEUIL S/SEINE US 22

FORFAITS AVISES

3EME FORFAIT

SENIORS

D5-D DU 17/03/2024

27165448 ESSARTS LE ROI AGS 2

FORFAITS AVISES

2EME FORFAIT

VETERANS

D5-D DU 17/03/2024

27185471 MAUREPAS AS 33

U18

D3-A DU 17/03/2024

27235001 BREVAL LONGNES FC 21

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A DU 11/03/2024

27330238 MAISONS-LAFFITTE FC 1

POULE B DU 11/03/2024

27330181 CARRIERES S/SEINE US 1

FORFAITS AVISES

1ER FORFAIT

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A DU 11/03/2024

27330240 CHANTELOUP LES V. US 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 07/04/2024

VETERANS

D5-A
27184982 JUZIERS/ASFG/MEULAN 32 / BONNIERES FREN. 32

A JOUER LE 14/04/2024

SENIORS

D4-A
25890301 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / F.C. ACHERES 1

D5-A
26674599 GUITRANCOURT ASF 1 / PORCHEVILLE FC 1

D5-B
27164060 V.F.C 1 / ANDRESY F.C. 2

VETERANS

D3-B
25896473 POIGNY LA FORET US 31 / CELLOIS CS 31

D4-A
25896738 MAULOISE U.S. 32 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 31

D5-C
27185586 AUTEUILLOIS AS 31 / YVELINES U.S. 32

A JOUER LE 21/04/2024

CDM

D1-A
26923670 VILLEPREUX F.C. 5 / MESNIL LE ROI A.S. 5

A JOUER LE 11/05/2024

U14

D3-C
26926690 PLAISIROIS F.O. 22 / VILLEPREUX F.C. 21

A JOUER LE 12/05/2024

U18

D3-C
27235924 JOUY EN JOSAS US 21 / ETANG ST NOM ES 21

A JOUER LE 19/05/2024

SENIORS

D3-A
25890029 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / ANDRESY F.C. 1

YVELINES FOOTBALL N° 1794

U16

D4-A
27236700 ROSNY S/SEINE CSM 22 / EPONE USBS 21

MATCHES A PROGRAMMER

COMPTE TENU DU MANQUE DE DATE DE REPORT, LA COMMISSION VOUS DEMANDE DE VOUS METTRE D'ACCORD POUR UNE DATE EN SEMAINE.

U16

D4-A
27236761 VAUXOISE ES 21 / ISSOU AS 21
27236766 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / BREVAL LONGNES 21
27236717 VAUXOISE ES 21 / BOUAFLE /FLINS ENT. 21
27236735 JUZIERS F.C. 21 / ISSOU AS 21

SUSPENSIONS DE TERRAINS

SENIORS

SEN D4-A DU 05/11/2023
25890227 POISSY FC 3 / BREVAL LONGNES FC 1

Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain pour 2 **matches fermes** pour l'équipe 3 de POISSY FC évoluant en D4-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne les matches suivants :

SEN D4-A DU 28/04/2024
25890310 POISSY FC 3 / MANTES USC 1

SEN D4-A DU 26/05/2024
25890337 POISSY FC 3 / VILLENNES ORGEVAL 2

U16

D1-A DU 03/12/2023
25892954 SARTROUVILLE ES 21 / BAILLY NOISY SFC 21

Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain de 3 matches dont 2 avec sursis et 1 ferme pour l'équipe de SARTROUVILLE évoluant en D1-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 28/04/2024
25893001 SARTROUVILLE ES 21 / VERSAILLES 78 FC 23

CY DU 08/10/2023

27295810 ENT. EPONE MEZIERES 21 / HOUILLES AC 24

Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **1 match ferme** pour l'équipe 21 de ENT. EPONE MEZIERES évoluant en D4-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

D4-A DU 24/03/2024
27236773 ENT. EPONE MEZIERES 21 / JUZIERS FC 21

Le club d'EPONE nous informe avoir trouvé son terrain de repli à CHAMBOURCY (accord reçu du club de CHAMBOURCY et de la mairie).

La Commission donne son accord.

Pour connaître toutes les caractéristiques obligatoires du nouveau terrain à respecter, veuillez vous référer au journal YF 1786.

COURRIERS

U16

518241 ROSNY S/SEINE CSM

Le club nous informe qu'à la date du 31 mars 2024, il a 2 matchs de programmés pour son équipe U16, ci-dessous :

D4-A DU 31/03/2024
N°1 = 27236698 VAUXOISE ES 21 / ROSNY S/SEINE CSM 22
N°2 = 27236700 ROSNY S/SEINE CSM 22 / EPONE USBS 21

La Commission dit match n°2 à jouer le 19/05.

DEMANDES

SENIORS

D4-B DU 24/03/2024
25890438 HOUILLES SO 2 / BOUGIVAL FOOT 1

Demande de HOUILLES SO pour décaler ce match de 15h à 16h car tous les matchs sont à la suite et cela posera un problème pour utiliser les vestiaires.

La Commission est en attente de l'accord écrit de BOUGIVAL avant Vendredi 22/03 à 12H.

VETERANS

D4-B DU 14/04/2024
25896900 HOUILLES SO 32 / FEUCHEROLLES USA 31

Demande de FEUCHEROLLES pour reporter ce match à un mercredi soir (20 ou 27 mars / 3 ou 24 avril) car la date initiale est en plein milieu des vacances scolaires.

En attente de l'accord de HOUILLES SO sur une des dates en soirée proposées.

À défaut d'accord entre les deux clubs, la date du 14/04 sera maintenue.

U16

D2-A DU 24/03/2024

25893086 CHATOU AS 21 / BUCHELOISE AS 21

Demande de CHATOU pour décaler ce match au 07/04/24 à 13h.

Accord écrit de BUCHELOISE.

La Commission donne son accord.

U14

D2-B DU 20/04/2024

25895096 MARLY LE ROI US 21 / VERSAILLES 78 FC 24

Demande de MARLY LE ROI pour avancer la rencontre au 30/03/24.

Accord écrit de VERSAILLES.

La Commission donne son accord.

FUTSAL

CY 1/2 FINALE DU 28/03/2024

28061531 ROSNY S/SEINE CSM 1 / ASJA 2

Demande de ROSNY S/SEINE pour reporter la rencontre (au 11 ou 18 avril) car le club n'aura pas le créneau du gymnase.

La Commission dit match à jouer le 11/04.

INVERSION DE TERRAINS SUITE FORFAIT AU MATCH ALLER

U18

D3-C DU 24/03/2024

27235923 ELANCOURT OSC 21 / MONTESSON US 22

Demande de MONTESSON pour jouer ce match retour à domicile, étant donné que ELANCOURT était forfait au match aller.

En application de l'ART 23 ALINEA 7, la Commission donne son accord.

CRITERIUM DU LUNDI

Le classement de la PHASE 1 est en train d'être établi afin de créer les poules de la **PHASE 2 qui débutera dès lundi prochain 25 mars 2024.**

Le format est le suivant : 4 poules de 4 sont créées . Vous aurez donc 6 matchs. ;Retrouvez ci-dessous les poules :

POULE A

1^{er} et 2^{ème} POULE A

1^{er} et 2^{ème} POULE B

ARGENTEUIL 1

ARGENTEUIL 2

BAILLY-NOISY

OVILOISE 1

POULE B

3^{ème} et 4^{ème} POULE A

3^{ème} et 4^{ème} POULE B

SARTROUVILLE

FC A L'ANCIENNE

GUYANCOURT

CHANTELOUP LES V. US

POULE C

5^{ème} et 6^{ème} POULE A

5^{ème} et 6^{ème} POULE B

MAUREPAS AS

ETANG ST NOM

IN AS

ACHERES FC

POULE D

7^{ème} et 8^{ème} POULE A

7^{ème} et 8^{ème} POULE B

CARRIERES S/SEINE

MAISONS LAFFITTE FC 1

OVILOISE 2

SPORT LOISIR CULT.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour, et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

SENIORS

D5-C DU 18/02/2024

27164884 PORT MARLY C.S. 1 / FCFE 2

Pris note du rapport de Fontenay le Fleury.

Après rappel et non réception du rapport demandé, la commission sanctionne l'équipe de PORT MARLY d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

DEMANDES DE RAPPORTS

U16

D1-A DU 17/03/2024

25892992 RAMBOUILLET YVELINES 21 / CONFLANS F.C. 21

La Commission demande à RAMBOUILLET un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.

D3-C DU 17/03/2024

25893534 PLAISIROIS F.O. 22 / MAUREPAS AS 22

La Commission demande à Plaisirois un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 14/03/2024

Présents :

MM. DRAY Paul (Président de séance), CORNUAULT Jean-Claude, DELESCHAUX Alain, HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude, GUICHETEAU Didier

Excusée : Mme TECHER Isabelle

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D2B du 25/0/2024

25889861 ES TRAPPES 2 / AJL LIMAY 1

Réclamation d'ES TRAPPES relative à la participation du joueur BENATTIA Achraf licence 9603951377 de AJL LIMAY, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à AJL LIMAY pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 21/03/2024.

D5 C du 10/03/2024

27164985 MAISONS LAFFITTE FC 2 / CELLOIS CS 2

Réclamation de MAISONS LAFFITTE concernant la participation de deux joueurs U17 : BLOT Enzo licence 2547446108 et KOUROUMA Ibrahim licence 9604352412 de CELLOIS CS en catégorie séniors sans le double surclassement tel que prévu à l'article 73.2 des Règlements Généraux.

La Commission transmet à CELLOIS CS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 21/03/2024.

U14

D4E du 09/03/2024

27224526 PLAISIROIS FO 23 / FCFE 22

Réserves de PLAISIROIS FO 23 concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : des joueurs de FCFE ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, les joueurs BECKER Mathys licence 2548225927 et GABALI Lenny licence 2548209935 ont participé à la dernière rencontre de leur club en U14 D3B le 02/03/2024 contre VIROFLAY USM 21.

En conséquence, La Commission dit :
Réserves recevables fondées
Match perdu par pénalité à FCFF 22 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à PLAISIROIS FO 23 (3 points, 0 but).

Débit : 43.50€ à FCFF 22

Motif : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende (25x2) 50€ à FCFF 22

Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières).

REPRISE DE DOSSIERS

SENIORS

D2B du 03/03/2024

25889897 PECQ US LE 1 / MUREAUX OFC LES 3

Réclamation du PECQ US concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : concernant le joueur TOUNKARA Demba 9603935115 des MUREAUX ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Constatant que le joueur TOUNKARA Demba 9603935115 des MUREAUX OFC 3 n'a pas participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure des MUREAUX OFC 2 qui ne jouait pas ce jour, en CY du 25/02/2024 contre MONTESSON US 1 ni en équipe supérieure MUREAUX OFC 1 qui ne jouait pas ce jour en NAT 3 le 25/02/2024 contre SU DIVES CABOURG Fb.

En conséquence la Commission dit :
Réclamation recevable mais non fondée

Débit : 43.50€ à PECQ US

Motif : droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Nota : TECHER Isabelle n'a pas participé au débat, ni à la délibération.

D3B du 03/03/2024

26914404 COIGNIERES FC 1 / MAISONS LAFFITTE FC 1

Réclamation de MAISONS LAFFITTE FC 1 relative à la participation du joueur VAZ Cody licence 2547254320 de COIGNIERES FC, susceptible d'être suspendu.

Sans réponse de COIGNIERES.

Constatant que le joueur VAZ Cody, licence 2547254320 de COIGNIERES FC a participé au match en rubrique alors qu'il était en état de suspension (Cf Yvelines Foot n° 1790 du 20/02/2024).

Constatant qu'aucun match n'a eu lieu entre le 19/02/2024 et le 03/03/2024 le joueur était en état de suspension. Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission fait évocation pour dire :

Match perdu par pénalité à COIGNIERES FC 1 (- 1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à MAISONS LAFFITTE FC (3 points, 3 buts).

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux, le joueur VAZ Cody, licence 2547254320 de COIGNIERES FC, est suspendu 1 match ferme à partir du 18/03/2024.

Débit : 43.50€ à COIGNIERES FC

Motif : droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 80€ à COIGNIERES FC

Motif : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Nota : Paul DRAY n'a pas participé au débat, ni à la délibération.

D5B du 03/03/2024

27164063 ANDRESY FC 2 / ECQUEVILLY EFC 2

Réclamation d'ANDRESY concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : concernant les joueurs ALLOUACHE MILHANE 2546926370 AZEDE AUDRIC 2544634095 MENDY ERIC 2543530895 et EL ASRI EL MAMOUNI SADD 9604264137 d'ECQUEVILLY ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Réponse d'ECQUEVILLY, remerciements.

Constatant que les joueurs ALLOUACHE MILHANE 2546926370 AZEDE AUDRIC 2544634095 MENDY ERIC 2543530895 et EL ASRI EL MAMOUNI SADD 9604264137 d'ECQUEVILLY ont participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure d'ECQUEVILLY EFC qui ne jouait pas ce jour, seniors D4 B le 04/02/2024 contre MONTESSON US 2.

En conséquence la Commission dit :

Réclamation recevable et fondée

Match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à ECQUEVILLY EFC2, ANDRESY FC 2 conserve les points et buts acquis sur le terrain (0 point, 0 but).

Débit : 43.50€ à ECQUEVILLY EFC

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende (25x4) 100 € à ECQUEVILLY EFC

Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières).

Nota : l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF est scindé en deux parties.

La seconde partie est spécifiquement pour les rencontres championnat National 1, 2 et 3.

VETERANS

D4B du 03/03/2024

25896859 MONTESSON US 32 / MAISONS LAFFITTE FC 32

Réclamation de MONTESSON US relative à la participation du joueur TORJMAN Mohamed licence 2543454267 de MAISONS LAFFITTE FC 32 susceptible d'être suspendu.

Réponse de MAISONS LAFFITTE, remerciements.

Retenant que le joueur TORJMAN Mohamed licence 2543454267 de MAISONS LAFFITTE, a été suspendu 1 match ferme à partir du 01/03/2024 par la Commission de Discipline de 1^{ère} instance lors de sa séance du 27/02/2024 pour récidive d'avertissements.

Constatant ainsi qu'il n'a purgé aucun match depuis.

Au regard de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit qu'il y a matière à évocation et décide :
Match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à MAISONS LAFFITTE FC 32, MONTESSON US 32 conserve les points et buts acquis sur le terrain (3 points, 4 buts).

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux, le joueur TORJMAN Mohamed, licence 2543454267 de COIGNIERES FC, est suspendu 1 match ferme à partir du 18/03/2024.

Débit : 43.50€ à MAISONS LAFFITTE FC

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende 80 € à MAISONS LAFFITTE

Motif : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

TOURNOIS

TRIEL AC :

U 11 : Le 23 juin 2024

Homologué

VOISINS FC :

Le 22 juin 2024

U 11 F

U 13 F

Le 08 juin 2024

U 7 Plateau

U 8 Plateau

U 9 Plateau

Le 09 juin 2024

U 11

U 10

Le 09 mai 2024

U 12

Homologués

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 18 mars 2024

Présents : MM. PEDRO GOMES, BOKOBZA, PATRIGEON, LOUVEL, INACIO, PILLEMONT, VIMONT (Président), Mme JONNAIS

Excusés : COLOMBO, HOUANT J, HOUANT P, GABIER,

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FINALE DEPARTEMENTALE FESTIVAL FOOT U13

La Finale Départementale du Festival Foot U13 Pitch se déroulera le samedi 6 avril 2024 sur les installations du Stade Georges Lefèvre à ST GERMAIN EN LAYE, dont nous remercions le club et la municipalité pour leur accueil.

Tous les clubs qualifiés sont conviés à la réunion d'organisation qui se tiendra le :

Judi 21 mars à 19h00 au siège du District
Présence obligatoire

Voici la liste des 16 clubs U13G qualifiés pour la Finale Départementale du 6 avril prochain :

1. BOUAFLE FLINS ES
2. ELANCOURT OSC
3. GUYANCOURT ES
4. MAISONS LAFFITTE FC
5. MANTOIS 78 FC
6. MONTESSON US
7. MUREAUX OFC
8. PARIS SAINT GERMAIN FC
9. PLAISIROIS FO
10. POISSY FC
11. SARTROUVILLE ES
12. ST GERMAIN FC
13. TRAPPES ES
14. VERNEUIL ENTENTE
15. VERSAILLES 78 FC
16. VILLENES ORGEVAL FC

PLATEAUX U7 & U9 PLATEAUX U7

Les prochains plateaux U7 sont consultables en [cliquant ici](#).

72432306 du 23/03/24 : VAUXOISE ES

Le club du MESNIL LE ROI AS nous informe accueillir ce plateau à la place de VAUXOISE ES.

En attente de l'accord écrit de VAUXOISE ES.

PLATEAUX U9

Les prochains plateaux U9 sont consultables en [cliquant ici](#).

92433001 du 30/03/24 : GUERVILLE ARNOUVILLE AS

Le club d'AUTEUILLOIS AS nous informe ne pouvoir participer au plateau du 30 mars.

La Commission prend note, merci de prévenir le site d'accueil.

92433013 du 30/03/24 : CLAYES S/BOIS USM

Le club reçoit 2 plateaux à cette date.

La Commission demande à ELANCOURT OSC ou MAISONS LAFFITTE si l'un d'eux peut recevoir ce plateau.

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Les plateaux Espoirs sont consultables sur le site internet ou dans vos Footclubs à la rubrique FAL. Lien vers le site internet : [Cliquez ici](#).

Rappel : le suivi des plateaux espoirs (feuilles plateaux & fiche équipe) s'effectue sur FAL.

FONTENAY FLEURY FC du 02/03/24

La Commission prend connaissance des rapports des 2 clubs.

La Commission rappelle que seul les encadrants et les joueurs sont autorisés à être sur la surface de jeu délimitée par la main courante. De plus le protocole de fin de plateau doit être respecté par l'ensemble des participants .

CATEGORIE U10-U11 U10/U11 DPTAL

Par année poules E du 27/04/24

27979665 / 27979970 : MONTIGNY LE BX AS 2 22 / VOISINS FC 2 22

Demande du club de MONTIGNY pour inverser ces rencontres en raison d'un programme trop chargé sur la matinée.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de VOISINS FC qui accueille déjà 2 séries de U10-U11.

U10-U11 ESPOIRS

EPONE USBS

Demande du club pour changer son éducateur référent en U10

La Commission, après vérifications, donne son accord.

CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

U10 411 du 09/03/24 : BONNIERES FRENEUSE FC

La Commission prenant connaissance des observations du plateau, décide de faire suivre à la Commission de Discipline.

CATEGORIE U12-U13 FESTIVAL FOOT U13

408 du 09/03/24 : VELIZY ASC

La Commission prend connaissance des précisions du club de VELIZY ASC sur le déroulement du plateau.

La Commission regrette que tous ces éclaircissements n'aient pas été rapidement communiqués par le club de VELIZY ou évoqués dans les informations fournies par le club de VERNEUIL. Il va de soi que cette situation a débuté par un manque de communication sur l'horaire du plateau (pour rappel, un mail officiel avec copie au District doit être systématique).

Après analyse des nouveaux éléments, la commission maintient sa décision de dire VERNEUIL qualifié, s'appuyant sur l'article 23.6 du RS DYF, qui dit :

« Dans le cas où un match amical sera joué après le forfait constaté d'une équipe, le résultat ne devra pas être porté sur la feuille d'arbitrage et les équipes devront intervertir au moins un joueur, faute de quoi, le résultat du match sera homologué ».

Il y a donc lieu de dire que les rencontres jouées par VERNEUIL ENTENTE sont à prendre en compte dans le classement final du plateau. C'est donc VERNEUIL ENTENTE qui se retrouve 1er du plateau et donc qualifié.

432 du 09/03/24 : AUTEUILLOIS/VILLIERS MAHIEU

La Commission prend connaissance des rapports des 2 clubs.

La Commission décide de faire suivre à la Commission de Discipline

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES U7

Erratum : Annulation amende YF 1793
Plateaux du 03/02/24

72420321 : MAGNY FC (VOISINS 1 FC, AFC ST CYR)
72420329 : MARLY LE ROI US (US LE PECQ, AS CHATOU)

1er rappel
Plateaux du 09/03/24

72430907 : RACING CLUB CONFLANS 1
72430928 : BOUGIVAL FOOTBALL 1

U9 CLASSIQUES
Amende après 2 rappels : 20€
Annexe 2 RS DYF
Plateaux du 10/02/24

9241003 ST CYR (CLAIREFONTAINE/ ABLIS/ VERSAILLES JUSSIEU / VILLEPREUX)
924 1010 ST ARNOULT (RAMBOUILLET / MAGNY)
924 1022 VILLENES ORGEVAL (VILLIERS LE MAHIEU / MEZIERES)

2ème rappel avant amende
Plateaux du 02/03/24

CONFLANS RC (HOUILLES AC/ CROISSY)
VALLÉE (MAGNY / VOISINS)
LES MUREAUX (TRIEL / VERNEUIL)
ABLIS (RAMBOUILLET / ST ARNOULT)
TRAPPES (VERSAILLES / JOUY EN JOSAS)
HOUILLES SO (ACHERES/ CHATOU)
ST CYR (ST ARNOULT / BAILLY NOISY)

U8-U9 ESPOIRS
2ème rappel avant amende
Plateaux du 02/03/24

Feuille de plateau manquantes:
VILLENNES ORGEVAL FC

Fiches équipes manquantes:
ESP SARTROUVILLE
LIMAY AML
GUYANCOURT ES
TRAPPES ES
CARRIÈRES GRESILLONS AS
CARRIÈRES SUR SEINE US
VILLENNES ORGEVAL FC

CHALLENGES PLATEAUX U10-U11
1er rappel
Plateaux du 09/03/24

U10
401 BOUAFLE ES11/CHANTELOUP US11/HOUILLES AC 11/
CHATOU AS 11
404 CARRIERES GRESILLONS AS 11/VOISINS FC 11/MUREAUX
OFC 11/CONFLANS FC 11

U11
405 SARTROUVILLE ES 1/HOUDANAISE REGION FC 1/
CARRIERES GRESILLONS AS 1/ROSNY CSM 1

Challenge DYF
1 : TRIEL AC
5 : CARRIERES S/S US
6 : CHATOU AS
14 : MAGNANVILLE LIONS
15 : MARLY LE ROI US
17 : GUERVILLE ARNOUVILLE AS
18 : CARRIERES GRE AS
20 : BOUGIVAL FOOT
23 : LOUVECIENNES AS
33 : ESSARTS LE ROI AGS
34 : VOISINS FC
43 : ANDRESY FC
47 : HARDRICOURT US
49 : JOUY EN JOSAS AS
52 : CONFLANS RC
56 : VALLEE 78 FC

FORFAIT AVISE
U10-U11
1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS FYF)
Rencontres du 16/03/24

28023422 : MAGNANVILLE LIONS 1
27979623 : VESINET SCI 1
27979928 : VESINET SCI 1
27980613 : FEUCHEROLLES USA 3
27980440 : CELLOIS CS 3

27980485 : CELLOIS CS 4
27979781 : HOUDANAISE REGION FC 2

U12-U13
1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS FYF)
Rencontres du 16/03/24

27980660 : CROISSY US 1
27985869 : CRAVENT FC
27981421 : RAMBOUILLET FC 3

FORFAIT NON AVISE
U10-U11
1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS FYF)
Rencontres du 02/03/24

28023430 LFCM 1
27979906 LFCM 21

FEUILLES MATCHES MANQUANTES
U10-U11
2ème rappel avant amende
Rencontres du 02/03/24

27979547 TRAPPES ES 2 - MAISONS-LAFFITTE F.C 1
27979815 BAILLY NOISY SFC 3 - VELIZY ASC 2
28059532 BAILLY NOISY SFC 3 - VELIZY ASC 2 11/03/2024
27980201 LFCM 2 538192 - ST PERE AS 1
27980256 LFCM 3 538192 - ST PERE AS 2
27979845 ROSNY S/SEINE C.S.M. 21 - PLAISIROIS F.O. 22
27979938 E. S. GUYANCOURT F. 22 - CHANTELOUP LES V. US 22
27980080 ELANCOURT O.S.C. 24 - HOUILLES A.C. 23
27980081 BAILLY NOISY SFC 23 - VELIZY ASC 22
28059568 BAILLY NOISY SFC 23 - VELIZY ASC 22 11/03/2024

U12-U13 DTPAL
2ème rappel avant amende
Rencontres du 02/03/24

27981152 FOURQUEUX A.S. 22 - VERNEUIL S/SEINE US 22
28023314 CHANTELOUP LES V. US 2 - MUREAUX O.F.C. LES 4
27985880 CARRIERES S/SEINE US 3 - ANDRESY F.C. 3
27980741 ST CYR AFC 1 - LIMAY ALJ 2
27980743 AUBERGENVILLE F.C 1 - ISSOU AS 1

COMMISSION DU FOOTBALL
FEMININ

Commission restreinte du 18 mars 2024

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

TOUTES FOOT

Le district organise l'évènement TOUTES FOOT le 27 avril 2024 à Verneuil S/Seine de 8h30 à 12h.

Vous y retrouverez :

- Un plateau fillofoot (U6F à U9F)
- Des activités pour toutes les femmes qui souhaitent s'investir davantage dans le football
- Des stands arbitrage et P.E.F
- La découverte de nouvelles pratiques
- Des explications sur le rôle de dirigeante et d'éducatrice

Si vous souhaitez inscrire une ou plusieurs équipes ainsi que des femmes actives dans votre club (dirigeante, arbitre, éducatrice, jeune joueuse qui souhaite s'investir ou découvrir un nouveau rôle, maman de joueur ou de joueuse qui pourrait prendre une fonction dans votre club) cliquez sur l'un de ces liens :

Pour inscrire des joueuses U6F à U9F : [cliquez ici](#)

Pour inscrire une ou plusieurs femmes de votre club : [cliquez ici](#)

FILLOFOOT (U6F / U9F)

Les plateaux sont en ligne via le module Foot Animation et Loisir.

FOOT A 5

Les plateaux sont en ligne via le module Foot Animation et Loisir.

FESTIVAL FOOT ET JOUR DE COUPE
U13F

Equipes qualifiées en Finale Départementale :

RAMBOUILLET YVELINES FC
VERNEUIL US
MANTOIS 78 FC
TRAPPES ES

POISSY FC
PARIS SAINT GERMAIN FC
VERSAILLES 78 FC
VOISINS FC

Une réunion obligatoire pour les finalistes se tiendra jeudi 21 mars à 19h00 au District.

FORFAITS NON AVISÉS 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U15F

POULE C DU 16/03//2024
27994976 Chanteloup les Vignes US

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rencontres de 02/03/2024

2ème rappel avant match perdu et amende au club recevant

U15 F A 8

POULE A
27994885 Limay ALJ 2 - Versailles 78 FC

Rencontres de 02/03/2024

2ème rappel avant match perdu et amende aux deux clubs

U15 F A 8

POULE B
27994934 Elancourt OSC - Limay ALJ 1
27994936 Marly le Roi US 2 - Verneuil s/Seine US

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission restreinte du 18/03/2024

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FUTSAL JEUNES

COUPE DES YVELINES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs, **les protèges tibias sont obligatoires et seul le gardien peut porter un collant.**

Seuls les ballons Futsal sont autorisés à l'intérieur des gymnases

Les clubs ayant 2 équipes :

- 1) prévoir des maillots de couleurs différentes.
- 2) les joueurs ne peuvent pas changer d'équipe en cours de plateau

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

RESULTATS PLATEAU

U14

Samedi 16 Mars
Jouars-Pontchartrain

Qualifiés : FONTENAY FC 1, ELANCOURT OSC 1
MONTIGNY Le Bx AS 1, ELANCOURT OSC 2
Forfait non avisé : CARRIERES SUR SEINE US

Dimanche 17 Mars
Jouars-Pontchartrain

Qualifiés : LIMAY ALJ 1, GUYANCOURT ES 2
GUYANCOURT ES 1, LIMAY ALJ 2
Forfait avisé : LFC MAGNANVILLE

PLATEAU 1/2 FINALE

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

U14

Dimanche 7 Avril 2024

PLATEAU DES CLAYES SOUS BOIS
Gymnase Guimier
14 Rue Pablo Neruda
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Pas de buvette et pas de restauration sur place

POULE A

LIMAY ALJ 1
ELANCOURT OSC 2
GUYANCOURT ES 1
FONTENAY FC

POULE B

LIMAY ALJ 2
ELANCOURT OSC 1
GUYANCOURT ES 2
MONTIGNY Le Bx AS

U13

Dimanche 14 Avril 2024

Gymnase Colette Besson
7 Rue Etienne Jules Marais
78390 BOIS d'ARCY

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Pas de buvette et pas de restauration sur place

POULE A

MANTOIS 78 FC
PLAISIROIS FO
VELIZY ASC
BAILLY NOISY

POULE B

LIMAY ALJ
BOUAFLE FLINS
ELANCOURT OSC
LES MUREAUX OFC

U12

Dimanche 21 Avril 2024

Gymnase Colette Besson
7 Rue Etienne Jules Marais
78390 BOIS d'ARCY

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Pas de buvette et pas de restauration sur place

POULE A

BOUAFLE FLINS 1
MONTIGNY Le Bx
ELANCOURT OSC
GUYANCOURT ES

POULE B

BOUAFLE FLINS 2
FONTENAY LE FLEURY
PLAISIROIS FO
MANTOIS 78 FC

FINALES

Toutes catégories

Dimanche 19 Mai 2024

CRITERIUM U12 U13

1ER FORFAIT NON AVISÉ

10/03/2024
560601

ALLIANCE REVES D'ENFANCE ACADEMY2

CRITERIUM À 8

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2EME RAPPEL
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

U14

02/03/2024
27994415

BREVAL LONGNES FC 22 / MONTFORT USY 22

2EME FORFAIT AVISÉ

U16

17/03/2024
27994452

CROISSY US 22

NOUVELLES PRATIQUES

FOOT EN MARCHANT

La commission organise des matinées (9h30-12h00) découvertes, ouvertes à toutes et tous sans inscription préalable:

24 Mars Condé sur Vesgre

Vous pouvez contacter:
Thierry Morisset Tél 06 17 65 21 31
Didier Llorens Tél 06 63 96 01 97

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 19/03/24

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts
D1					D3A					D4B					D5B				
BAILLY NOISY SFC 1	35	24	32,1	3	ANDRESY F.C. 1	26	22	26,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	11	22	11,0	6	ANDRESY F.C. 2	15	15	22,0	6
CHATOU AS 2	40	24	36,7	3	CARRIERES S/SEINE US 1	24	22	24,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	36	22	36,0	3	CONFLANS PORTUGAIS 1	16	16	fft	fft
CHESNAY 78 F.C. LE 1	28	24	25,7	6	CHANTELOUP LES V. US 2	20	21	21,0	6	CARRIERES GRESILLONS 2	33	22	33,0	3	ECQUEVILLY ET.S.C. 2	16	16	22,0	6
CONFLANS F.C. 2	23	24	21,1	6	EPONE USBS 2	19	21	19,9	6	CHATOU AS 3	25	22	25,0	6	GARGENVILLE STADE 2	21	16	28,9	6
HARDRICOURT US 2	34	24	31,2	3	HOUILLES A.C. 3	18	21	18,9	6	CONFLANS F.C. 3	27	21	28,3	6	JUZIERS F.C. 1	8	16	11,0	6
HOUILLES S.O. 1	40	24	36,7	3	MAURECOURT F.C. 1	23	22	23,0	6	ECQUEVILLY ET.S.C. 1	15	22	15,0	6	MAULE/MEZIERES U.S. 3	7	16	9,6	6
MANTOIS 78 FC 3	27	24	24,6	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	10	22	10,0	6	HOUILLES S.O. 2	15	22	15,0	6	MAURECOURT F.C. 2	10	16	13,8	6
MARLY LE ROI U.S. 1	35	24	32,1	3	SARTROUVILLE E.S. 2	30	22	30,0	3	MESNIL LE ROI A.S. 1	18	22	18,0	6	TRIEL AC 2	8	16	11,0	6
MAUREPAS AS 1	21	24	19,3	6	VAUXOISE ES 1	15	22	15,0	6	MONTESSON U.S. 2	27	22	27,0	6	VAUXOISE ES 2	5	15	7,3	6
MUREAUX O.F.C. LES 2	19	24	17,4	6	VERNEUIL S/SEINE US 1	16	22	16,0	6	PECQ US LE 2	15	21	15,7	6	VERNEUIL S/SEINE US 2	16	16	fft	fft
POISSY FC 1	36	24	33,0	3	VILLENES ORGEVAL 1	14	21	14,7	6	TRIEL AC 1	25	22	25,0	6	VERNOUILLET FC 1	0	16	0,0	6
RAMBOUILLET YVELINES 1	37	24	33,9	3	VINSKY FC 1	11	22	11,0	6	VILLEPREUX F.C. 1	30	22	30,0	3					
VOISINS FC 1	22	24	20,2	6															
D2A					D3B					D4C					D5C				
AUBERGENVILLE F.C 1	36	22	36,0	3	CELLOIS CS 1	12	23	11,5	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	17	20	18,7	6	BAILLY NOISY SFC 3	28	20	30,8	3
BUCHELOISE A.S. 1	32	22	32,0	3	CHESNAY 78 F.C. LE 2	32	24	29,3	6	CHESNAY 78 F.C. LE 3	20	20	22,0	6	CARRIERES S/SEINE US 2	22	19	25,5	6
CARRIERES GRESILLONS 1	31	22	31,0	3	COIGNIERES F.C. 1	21	24	19,3	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	16	20	17,6	6	CELLOIS CS 2	12	19	13,9	6
ELANCOURT O.S.C. 1	30	22	30,0	3	ELANCOURT O.S.C. 2	31	24	28,4	6	CROISSY U.S 1	15	20	16,5	6	CHAMBOURCY ASM 2	20	20	22,0	6
MARLY LE ROI U.S. 2	23	22	23,0	6	FONTENAY LE FLEURY 1	26	24	23,8	6	ELANCOURT O.S.C. 3	1	20	fft	fft	ETANG ST NOM ES 1	26	20	28,6	6
MAULOISE U.S. 1	27	22	27,0	6	JOUY EN JOSAS U.S. 1	7	24	6,4	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	23	20	25,3	6	FONTENAY LE FLEURY 2	17	20	18,7	6
MONTESSON U.S. 1	28	22	28,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	27	24	24,8	6	HOUDANAISE REGION FC 2	17	20	18,7	6	FOURQUEUX FOOT OMS 1	11	20	12,1	6
MONTIGNY LE BX AS 1	25	22	25,0	6	MAUREPAS AS 2	22	24	20,2	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	12	20	13,2	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	8	20	8,8	6
PLAISIROIS F.O. 1	28	22	28,0	6	PLAISIROIS F.O. 2	20	24	18,3	6	MONTIGNY LE BX AS 2	10	20	11,0	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	20	20	22,0	6
ST GERMAIN EN LAYE 1	24	22	24,0	6	POISSY FC 2	17	23	16,3	6	ST ARNOULT FC 78 1	19	20	20,9	6	PORT MARLY C.S. 1	37	20	40,7	1
VALLEE 78 F.C. 1	31	22	31,0	3	RAMBOUILLET YVELINES 2	17	24	15,6	6	VALLEE 78 F.C. 2	20	20	22,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 2	16	20	17,6	6
VERSAILLES 78 FC 3	13	22	13,0	6	VELIZY ASC 1	21	24	19,3	6	VELIZY ASC 2	4	20	4,4	6	VIROFLAY U.S.M. 1	16	20	17,6	6
					VOISINS F.C. 2	11	24	10,1	6										
D2B					D4A					D5A					D5D				
BOIS D'ARCY A.S. 1	22	22	22,0	6	ACHERES C.S. 1	22	22	22,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	20	16	27,5	6	BOIS D'ARCY A.S. 3	4	14	6,3	6
CHAMBOURCY ASM 1	21	22	21,0	6	AUBERGENVILLE F.C 2	16	21	16,8	6	FONTENAY ST PERE AS 1	1	16	fft	fft	COIGNIERES F.C. 2	1	14	1,6	6
CHANTELOUP LES V. US 1	28	22	28,0	6	BREVAL LONGNES F.C. 1	23	22	23,0	6	GUISTRANCOURT ASF 1	8	16	11,0	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	3	14	4,7	6
EPONE USBS 1	33	22	33,0	3	BUCHELOISE A.S. 2	20	22	20,0	6	INTERFOOT 78 1	18	16	24,8	6	GUYANCOURT ES 2	4	15	5,9	6
GARGENVILLE STADE 1	25	22	25,0	6	FEUCHEROLLES USA 1	23	21	24,1	6	LIMAY ALJ 2	10	16	13,8	6	HOUDANAISE REGION FC 3	11	15	16,1	6
GUYANCOURT ES 1	16	22	16,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	11	22	11,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	6	16	8,3	6	MAGNY 78 F.C. 1	0	16	fft	fft
HOUDANAISE REGION FC 1	24	22	24,0	6	INTERFOOT 78 1	11	22	11,0	6	PORCHEVILLE FC 1	18	16	24,8	6	ST CYR AFC 1	10	16	13,8	6
LIMAY ALJ 1	20	22	20,0	6	MAGNANVILLE LIONS 1	54	22	54,0	0	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	8	16	11,0	6	VERSAILLES JUSSIEU 1	9	12	16,5	6
MUREAUX O.F.C. LES 3	17	22	17,0	6	MANTES U.S.C. 1	28	22	28,0	6	VINSKY FC 2	14	16	19,3	6	VOISINS F.C. 3	4	13	6,8	6
NEAUPHLE-PONT. 2	13	22	13,0	6	MEZIERES/MAULE 2	30	22	30,0	3						YVELINES/MONTFORT 1	0	15	0,0	6
PECQ US LE 1	17	22	17,0	6	POISSY FC 3	26	22	26,0	6										
TRAPPES E.S. 2	27	22	27,0	6	VILLENES ORGEVAL 2	14	22	14,0	6										

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours